



USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES

- Usage autorisé
- Usage prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Maison de chambres,
- Résidence communautaire
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles

COMMERCE ET SERVICE

- Commerce ou service courant
- Commerce ou service en général
- Commerce ou service contraignant
- Commerce ou service d'entretien de véhicules moteurs
- Vente et pension d'animaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonnier)
- Salle de réception, salle de danse

NOTES

Spécifiquement autorisé : abattoir et activité touristique reliée à l'agriculture

CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc public
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
- Récupération des matières résiduelles
- Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- Équipement énergétique et de télécommunication

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- Industrie légère
- Industrie de faible contrainte
- Industrie contraignante
- Entreposage intérieur
- Entreposage extérieur
- Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restrictions
- Ferme d'élevage avec restrictions
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	5 m
Hauteur minimale:	sn m
Hauteur maximale:	15 m

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	30 m*
Marge de recul arrière minimale:	sn m
Marge de recul latérales minimales (m)	6 m
Somme des marges latérales	12 m

* Mesuré à partir du centre du chemin.



BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE:

CONSTRUCTION

Bâtiment complémentaire habitable (oui / non)	oui
Nombre maximal de bâtiment complémentaire	3 bât.
Superficie maximale par bâtiment:	100 m ²
Superficie maximale totale des bâtiments:	sn m ²
Hauteur maximale:	15 m

ACCESSOIRES :

Piscine dans la cour avant (oui / non)	oui
--	-----

SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Voir le chapitre 9 du texte

CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT

Voir le chapitre 10 du texte

ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Voir le chapitre 12 du texte

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR :

Entreposage autorisé sans bâtiment principal :	non
Nature de l'entreposage extérieur:	
Interdit	
Produits fini en vente	
sans restriction sauf matières premières	
Sans restriction	X
Localisation et hauteur maximale:	
Cour avant:	3 m
Cour latérale:	4 m
Cour arrière:	4 m

CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Voir le chapitre 15 du texte

IMPLANTATION

Implantation interdite dans la cour avant	sn
Marge de recul avant minimal:	15 m
Marges de recul latérales minimales:	sn m
Marges de recul arrière minimale:	sn m
Distance minimale vs un bâtiment complémentaire	sn m
Distance minimale vs un bâtiment principal	sn m

ENSEIGNES :

Voir le chapitre 8 du texte

SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL

Voir le chapitre 9 du texte

STATIONNEMENT HORS RUE

Voir le chapitre 11 du texte

AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Voir le chapitre 13 du texte

Hauteur des clôtures:

Clôture obligatoire:	oui
Hauteur maximale:	2 m
Hauteur minimale:	2 m

Pourcentage maximum d'occupation de l'entreposage:

Cour avant:	sn
Cour arrière:	sn
Cour latérale:	sn

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Clôture, mur et haie	Avant	Arrière	Latérale
Hauteur maximale:	sn	sn	sn
Distance de la ligne de propriété:	sn	sn	sn
Distance du trottoir ou de la rue:	sn	sn	sn

ZONE Ab 1		NON DESSERVI			PARTIELLEMENT DESSERVI			DESSERVI		
		Superficie	Largeur	Profondeur	Superficie	Largeur	Profondeur	Superficie	Largeur	Profondeur
		minimale	minimale	minimale	minimale	minimale	minimale	minimale	minimale	minimale
Général										
	Usage agricole	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m
	Usage non-agricole (rés.)	100 ha	---	---	100 ha	---	---	100 ha	---	---
	Usage non-agricole(non-rés.)	100 ha	---	---	100 ha	---	---	100 ha	---	---
Emplacement riverain										
	Usage agricole	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m
	Usage non-agricole (rés.)	100 ha	---	---	100 ha	---	---	100 ha	---	---
	Usage non-agricole(non-rés.)	100 ha	---	---	100 ha	---	---	100 ha	---	---
Notes:										

ZONE Ab 2		NON DESSERVI			PARTIELLEMENT DESSERVI			DESSERVI		
		Superficie	Largeur	Profondeur	Superficie	Largeur	Profondeur	Superficie	Largeur	Profondeur
		minimale	minimale	minimale	minimale	minimale	minimale	minimale	minimale	minimale
Général										
	Usage agricole	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m
	Usage non-agricole (rés.)	100 ha	---	---	100 ha	---	---	100 ha	---	---
	Usage non-agricole(non-rés.)	100 ha	---	---	100 ha	---	---	100 ha	---	---
Emplacement riverain										
	Usage agricole	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m
	Usage non-agricole (rés.)	100 ha	---	---	100 ha	---	---	100 ha	---	---
	Usage non-agricole(non-rés.)	100 ha	---	---	100 ha	---	---	100 ha	---	---
Notes:										